REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de Membres	
Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Qui ont pris part à la délibération	18

Vote	
Pour	18
Contre	0
Abstentions	0

Date de la convocation
08/10/2026

Date d'affichage
12/10/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le QUINZE OCTOBRE à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Léon THEBAULT-MAVIEL, Maire.

Présents : 16
Didier CARLES, Sylvain CARLES, Alain CAZALS, Hélia CERVEAU, Laurence DALBIN, Agathe DELEBARRE, Christophe DEGOY, Stéphanie DELTORT, Nathalie GELY, Isabelle HOCHART, David JOURDON, Didier LAURENS, Antoine MALRAISON, Corinne MAVIEL, Joan MEGRET, Jean-Philippe MOULIN, Léon THEBAULT-MAVIEL.

Absents excusés : 3 (dont 2 pouvoirs)
Fabien CABROLIER a donné pouvoir à Alain CAZALS,
Didier LAURENS a donné pouvoir à Laurence DALBIN,
Frédéric MONTEILLET, absent.

Secrétaire de séance : Isabelle HOCHART

Délibération n° 2026/10/087 - Budget Principal 2026
Décision Modificative n° 2 portant ouverture de crédits

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des frais d'études ont été engagés dans le cadre des travaux de rénovation, d'une part de l'accueil de loisirs situé dans les locaux de l'école élémentaire Jean Auzel, et d'autre part de la mairie.
Ces frais ont été imputés comptablement sur un compte provisoire et doivent être intégrés au compte d'imputation définitive au plus tard au démarrage des travaux.
Les travaux liés à ces deux projets débutant très prochainement, il y a donc lieu d'ouvrir les crédits nécessaires à ces opérations comptables.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal les modifications budgétaires suivantes, portant ouverture de crédits dépenses et recettes :

Section Investissement – Opérations patrimoniales			
Ouverture de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2131 / 041	Bâtiments publics		97 942.79 €
R 203 / 041	Frais d'études		97 942.79 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :
- d'adopter la décision modificative, selon les termes ci-dessus.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Léon THEBAULT-MAVIEL